

HGGSP THEME 4 - IDENTIFIER, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE : ENJEUX GÉOPOLITIQUES**INTRODUCTION - LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DE LA NOTION DE « PATRIMOINE »**

(2 heures)

PROGRAMME

Introduction : - La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine : de la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité.

- Le « patrimoine mondial » de l'Unesco : une construction des États et de la communauté internationale, de plus en plus diversifiée mais spatialement concentrée.

(H1)**QUESTION 1 - DE LA TRANSMISSION INDIVIDUELLE A L'HÉRITAGE COLLECTIF****A - QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?**

QUESTION AUX ELEVES : Comment définiriez-vous la notion de « PATRIMOINE » ? *C'est en fait une notion plurielle...*

Étymologiquement, le mot « **patrimoine** » renvoie à l'héritage paternel. En latin, *patrimonium* désigne les biens et droits hérités du père. À l'origine, le patrimoine est donc un bien privé qui se transmet d'une génération à l'autre au sein d'une famille.

Aujourd'hui, la notion de **PATRIMOINE** désigne un « **héritage commun d'une vaste communauté d'individus (Nation, Humanité, etc.), sous forme de biens culturels, naturels, ou de pratiques immatérielles** ». D'un point de vue légal, il faut attendre les années 1970 pour voir apparaître l'idée que ces **biens communs à tous** doivent être transmis aux générations futures du fait de leur valeur (**1972** : rédaction de la "Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel" de l'UNESCO).

BILAN - Dans le cadre de ce cours, c'est bien la **définition « élargie » qui nous intéresse**. Comment s'est construit progressivement le désir de protéger des biens et pratiques représentatives de notre passé pour les transmettre aux générations futures ? *Voyons cela.*

B - LES DÉBUTS DE LA PATRIMONIALISATION

Réflexion RAPIDE sur cette notion : que peut-elle vouloir dire ? Un bien commun n'est pas forcément considéré comme tel dès son origine. *Par exemple le « Forum » de Rome était un lieu de vie, et n'a longtemps pas été envisagé comme ayant une valeur symbolique et emblématique d'un passé commun.* Il s'est dégradé, au fur et à mesure des siècles. Sa **PATRIMONIALISATION** ou « mise en patrimoine » est récente (initiative de Napoléon III). DÉFINITION PAGE 256 A LIRE.

→ Les premières traces de patrimonialisation (*fait de reconnaître dans certaines traces du passé un bien commun, une mémoire collective, exigeant sa conservation*) remontent à l'**Antiquité**, dans le domaine **RELIGIEUX** : les temples grecs abritaient offrandes et statues considérées comme propriété des dieux. Chaque cité gérait ses sanctuaires comme un patrimoine commun à défendre.

→ L'attention **RELIGIEUX s'affirme au Moyen Âge** : l'Église protège les biens des églises (reliques des saints, objets précieux) vus comme un patrimoine commun à toute la chrétienté,

nécessaire à son Salut. Le patrimoine **s'élargit au POLITIQUE** : les palais, les emblèmes du pouvoir (couronne, sceptre), les archives sont conservés, comme fondements et garants du pouvoir royal.

→ La **Renaissance** accroît encore la conscience patrimoniale, et l'élargit à des éléments plus lointains, dans le temps comme dans l'espace :

- PATRIMOINE **ANCIEN** : En **1462**, en plein humanisme, le pape Pie II décide de **protéger les antiquités romaines** (considérées comme des modèles par les artistes d'alors).

- PATRIMOINE **LOINTAIN** : Les Découvertes entraînent l'intérêt des Européens pour les civilisations exotiques du Nouveau Monde. À partir du XVI^e siècle, les collections privées, parfois présentées dans des « cabinets de curiosités », intègrent des objets issus de ces civilisations.

- PATRIMOINE **ARTISTIQUE** : mécénat des princes et des riches bourgeois permet la création de collections artistiques majeures, comme celle des Médicis de Florence (qui abritent leur collection dans le Palais des Offices, pour les montrer à leurs hôtes autant que les préserver).

BILAN - Il s'agit toutefois **toujours d'un patrimoine individuel et/ou familial, et seulement culturel**. Voire de politiques patrimoniales destinées à accroître le prestige de tel ou tel dirigeant. La « patrimonialisation » n'est pas encore destinée à un héritage collectif.

C - LE TOURNANT DU XIX^{ème} SIECLE

C'est à partir du « large XIX^e siècle » (débutant en 1789) que la **PATRIMONIALISATION au sens moderne** apparaît, visant la transmission des traces d'un héritage commun au plus grand nombre :

→ La **Révolution française** renforce le rôle patrimonial de l'État. Les biens du clergé (églises) et ceux des nobles émigrés sont confisqués et deviennent patrimoine national. Le vandalisme conduit l'État à prendre les premières mesures de conservation (**1793** : le Louvre devient musée national).

→ Au XIX^e siècle, alors que monuments et paysages sont menacés par l'urbanisation et l'industrialisation, sont créées les premières institutions et lois patrimoniales :

- En **France** l'État identifie un patrimoine à protéger et **forme des spécialistes** (*École du Louvre en 1882, etc.*). Il engage aussi des **restaurations de biens architecturaux** (*sous des inspecteurs généraux des monuments historiques - fonction créée en **1830** - et de Viollet-le-Duc, architecte*).

- Le Danemark (1861), le Japon (1871) ou la France (loi de 1913) posent les **principes du droit du patrimoine** : inaliénabilité et imprescriptibilité des collections publiques d'œuvres d'art.

→ La notion de patrimoine **s'étend à la nature** quand le Congrès des États-Unis fait de la région de Yellowstone, en 1872, le premier « parc national ». Au **PATRIMOINE CULTUREL** traditionnel (**ensemble des biens matériels construits par l'homme et considérés comme constitutifs de son identité**) s'ajoute donc le **PATRIMOINE NATUREL**.

LIMITES - La **définition européenne** du patrimoine forgée au XIX^{ème} siècle, **matérialiste**, est contestée. Elle ne tient pas compte des traditions orales, comme celle des griots en Afrique.

Par ailleurs, la notion de **MATRIMOINE** a été forgée pour valoriser le rôle des femmes (**terme popularisé dans les années 2010 pour désigner les biens culturels conçus par des femmes**).

→ **FRISE 4 P. 251 AVEC QUESTION DU MANUEL (JUSQU'AUX ANNÉES 1980)**

(H2)

QUESTION - Au XIXème siècle, la **patrimonialisation a été celle des États**. Comment celle-ci a-t-elle évolué au XXème siècle ? Et comment est-elle devenue universelle (notion de PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ) ?

QUESTION 2 - AUJOURD'HUI : PROTÉGER LE PATRIMOINE A TOUTES LES ÉCHELLES

Les **destructions consécutives aux guerres mondiales** font de la sauvegarde du patrimoine une **préoccupation internationale** : NOUVEAU TOURNANT. Une gouvernance mondiale se met en place, d'abord par l'intermédiaire **d'ONG** comme l'**ICOMOS** (Conseil international des monuments et sites historiques dans le monde) créé en **1965** pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel et naturel à l'échelle mondiale.

Dans les **années 1970** la notion de patrimoine, qui n'existait alors que dans le droit des États, intègre les institutions internationales. En **1972**, la **Convention de l'UNESCO** sur le patrimoine naturel et culturel établit une liste mondiale de sites à préserver. Se faisant, l'UNESCO (*institution spécialisée des Nations Unies créée en 1945*) **s'appuie sur la notion « européenne »** du patrimoine forgée au XIXème siècle (*cf. séance 1*).

A - SOUS L'IMPULSION DE L'UNESCO : UNE PATRIMONIALISATION CROISSANTE ?

CARTE 3 p. 251 DU MANUEL (CITER UN CROQUIS = CITER SES FIGURÉS) : ORAL - Que peut-on dire de la répartition géographique des sites classés à l'UNESCO ?

En 2019, **1.121 biens** sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Mais près de **50%** de ces sites sont concentrés **en Amérique du Nord et en Europe**. L'Afrique en compte peu. Le « Patrimoine mondial », spatialement concentré, n'est donc pas pleinement international, du fait de la définition longtemps retenue. *Mais celle-ci a évolué récemment...*

FRISE 4 p. 251 DU MANUEL : ORAL - Comment la notion de patrimoine s'est-elle élargie depuis la fin du XXème siècle ?

- **PATRIMOINE IMMATÉRIEL** - Des objets et pratiques, **marqueurs des cultures du quotidien**, deviennent dignes d'intérêt. L'**Unesco**, avec la Convention de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en **2003**, élargit la notion de « patrimoine mondial ». Près de **400 pratiques ou expressions culturelles** sont aujourd'hui patrimonialisées à l'échelle mondiale (*ex : en 2010 la gastronomie française est inscrite à l'UNESCO*). Les **États le font aussi** (écomusées : techniques agraires)

- Le **PATRIMOINE IMMATERIEL** protège aussi des **minorités ethniques**, en patrimonialisant leurs traditions et leurs langues (*ex : inscription en 2008 de « la langue, la danse et la musique des Garifuna », peuple des Caraïbes*). De même les **États patrimonialisent les langues locales** (depuis 2008, la Constitution française reconnaît la valeur patrimoniale des langues régionales).

- La patrimonialisation s'étend à des **PAYSAGES NON-NATURELS, MAIS HISTORIQUES** (ruraux ou urbains). En **1962**, en France, la loi Malraux étend la notion de patrimoine à des quartiers historiques (quartier du Marais à Paris). L'**UNESCO** créé en **1992** une nouvelle catégorie, les paysages culturels.

- Depuis les années 1980, le processus de patrimonialisation s'élargit à des **SITES RÉCENTS**. En 1987, Brasília (capitale du Brésil), bâtie entre 1956 et 1960, est inscrite à l'**UNESCO**. En 1999, la **France** crée un label « Patrimoine du XXe siècle » (appliqué au viaduc de Millau ou à la Grande Motte).

B - UN « PATRIMOINE MONDIAL » CO-CONSTRUIT ENTRE ÉTATS ET INSTANCES MONDIALES

→ L'exemple du **savoir-faire des potières tunisiennes de Sejnane** est un **très bon exemple** tant du glissement de la notion de patrimoine du patrimoine familial au patrimoine collectif, que de l'engagement commun d'acteurs nationaux et internationaux pour préserver le patrimoine.

DOSSIER DU MANUEL pp. 252-253 : Consulter les documents et compléter le tableau (question 1 p. 253) ENSEMBLE A L'ORAL :

Une pratique populaire locale et familiale ... (doc. 1)	...patrimonialisée par l'État tunisien... (doc. 2 et 4)	... qui acquiert une reconnaissance nationale et internationale. (doc. 2 et 3)
<ul style="list-style-type: none"> – La matière première est une terre argileuse locale – Les objets fabriqués sont des ustensiles domestiques du quotidien (jarres, plats, bols...) – La transmission du savoir-faire se fait au sein de la famille, de femme en femme. 	<ul style="list-style-type: none"> – L'État tunisien, par le biais du Ministère des affaires culturelles, a fait l'inventaire des poteries dans les collections de l'Institut national du patrimoine et dépose un dossier pour une reconnaissance internationale à l'UNESCO en 2017. – Afin de permettre la préservation et la transmission du savoir-faire, l'Etat tunisien projette la construction d'un musée et d'un centre de formation à Sejnane. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des acteurs institutionnels comme la Fondation de la maison de la Tunisie (en France, sous tutelle du ministère culturel tunisien) participent à la reconnaissance internationale. Ils organisent aussi des expositions (aéroport international de Tunis, etc.) – Partenariat avec des potiers étrangers (ex : potiers de Nice) et expositions internationales à forte visibilité (Marché international de la Céramique à Aubagne, Maison de Tunisie à Paris)

BILAN - La reconnaissance internationale du savoir-faire des potières de Sejnane est **révélatrice de l'évolution de la notion de patrimoine**. En effet, cette pratique artisanale est à l'origine transmise par les femmes de génération en génération au sein du foyer familial. Un processus de patrimonialisation a été engagé par l'État tunisien pour la reconnaissance de la valeur de ce savoir-faire (patrimoine immatériel). Son action pour le faire reconnaître aussi sur le plan international (UNESCO, 2019) lui donne une visibilité au-delà de la Tunisie. **Ce qui à l'origine est une pratique populaire est désormais reconnu digne d'être préservé et transmis aux générations futures.**

SCHÉMA BILAN - MANUEL PAGE 257**ALLER PLUS LOIN TOUT AU LONG DU THEME :**

- Podcasts « [Histoire du patrimoine : les aléas d'un héritage commun](#) », *La Fabrique de l'histoire*, France Culture, 20-23 mai 2019. 4 épisodes de 52 minutes
- Documentaire « [Le patrimoine mondial est bien mal protégé](#) », *Le Dessous des cartes* (2016), 12'